

Pour un blé performant avec une résistance au stress hydrique et une santé renforcée

EliGrain-a valorise les propriétés uniques des phytostérols. Ce sont des substances d'origine naturelle qui, lorsqu'elles sont appliquées en préventif, renforcent la capacité des plantes à résister aux périodes de manque d'eau, de la montaison jusqu'à la récolte.

Par son mode d'action unique, EliGrain-a sécurise la santé des plantes en stimulant leurs défenses naturelles. En améliorant l'efficacité de l'eau et la résistance aux divers stress, EliGrain-a protège le potentiel de rendement.



Performance
Maximise vos rendements



Sérénité
Sécurise vos investissements



Résilience
Application unique avec effet rémanent

Stimulation de la croissance racinaire, permettant un meilleur accès aux ressources hydriques du sol

La photosynthèse est optimisée, la santé des feuilles est renforcée

Conservation de la fertilité des épis durant les périodes de forte sensibilité au stress hydrique



Stabilité du remplissage des grains et du poids de mille grains en période de stress hydrique.

Préservation optimale de la qualité du grain avec maintien de la teneur en protéines

Rendement
+3,5 q/ha*

Fertilité
+5%*

PMG
jusqu'à
+8%*

Un effet rémanent et des résultats prouvés

Effets d'EliGrain-a observés sur blé tendre d'hiver jusqu'à la récolte

1 Stimulation racinaire pendant la montaison

2 Moindre enrroulement des feuilles

3 Stimulation de l'activité photosynthétique

4 Augmentation de la fertilité et du PMG





► Catégorie de produit :
Biostimulant végétal

► Substance active :
Phytostérols

► Formulation : SE

► Type d'application :
pulvérisation foliaire

► Produit non classé

► Conditionnement : 5L

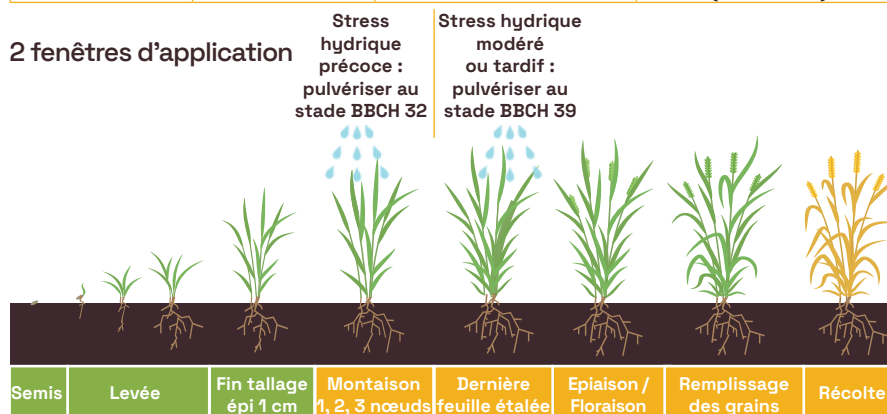
Pré-requis et recommandations

► Respecter le protocole d'application (dose, stade phénologique)

EliGrain-a n'a pas d'action de fertilisation ni de nutriment. EliGrain-a s'utilise sur les plantes saines et en bonne santé, sans carence en azote, phosphore ou autre.

Une application préventive unique

Culture	Dose (L/ha)	Nombre d'applications / an	Stade d'application
Blé	1	1	2 nœuds à dernière feuille étalée (DFE) (BBCH 32-39)



Protocole d'application



1
Agiter le bidon et ajouter EliGrain-a dans la cuve pré-remplie à 1/3, 1L par hectare



2
Compléter avec de l'eau pour atteindre un volume final de bouillie adapté



3
Mettre la bouillie en circulation pour homogénéiser le mélange



4
Pulvériser entre les stades : 1 nœud - dernière feuille étalée (DFE) (BBCH 32-39)*

Précautions

► EliGrain-a peut être utilisé dans la bouillie avec la majorité des produits, y compris les fongicides, herbicides et insecticides. Pour plus de renseignements sur les compatibilités, contactez votre conseiller technique.

► L'application doit être réalisée en conditions poussantes : absence de vent, hygrométrie supérieure à 60%, température comprise entre 5°C et 25°C.

*Respecter un délai avant la pluie de 2 h. Eviter le gel 24h avant et après.



ELICIT PLANT - 1 passage de la Croix - Le Châtaignier
16220 MOULINS-SUR-TARDOIRE - France

EliGrain-a® : suspo-émulsion liquide (SE) contenant des phytostérols. Produit et distribué par : Elicit Plant SAS - Cultures et usages autorisés : céréales à paille. EliGrain-a® est un biostimulant végétal non microbien (PFC 6.B) visant à augmenter le rendement dans des conditions de stress dues à la sécheresse. Dose maximale : 1 l/ha. Nombre maximale d'applications : 1/an (stades BBCH 31-39). DE.2561

Classification : produit non classé selon le règlement (CE) N° 1272/2008.

Consignes de sécurité : P101 : en cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : tenir hors de portée des enfants. P262 : éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P270 : ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. P280 : porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. P273 : éviter le rejet dans l'environnement. P501 : faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets prévu à cet effet, conformément à la réglementation locale.